CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

◉ **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association des coopératives du Canada

ou

○ **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Petites et moyennes entreprises

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Offrir un financement de contrepartie équivalant à un fonds d'investissement coopératif (FIC) national de 20 à 40 millions de dollars, financé par le secteur coopératif, qui assurerait aux coopératives des prêts de capitalisation. Lors de leur assemblée générale annuelle tenue le 28 juin 2013, les membres de l'Association des coopératives du Canada (ACC) ont voté à l'unanimité en faveur de ce fonds d'investissement.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Le secteur des coopératives s'est déjà engagé à verser au-delà de 13 millions de dollars dans le fonds. Il est prévu que le secteur s'engagera à verser entre 20 et 40 millions de dollars. Par conséquent, le gouvernement fédéral devrait verser une contribution équivalente à cet investissement.

Le gouvernement fédéral pourrait financer le FIC par l'entremise de la Banque de développement du Canada (BDC).

La BDC fournit déjà aux entrepreneurs les instruments et services de financement nécessaires pour assurer la croissance et la réussite de leur entreprise. À l'heure actuelle, la BDC soutient les coopératives à but lucratif à l'échelle du Canada en leur accordant des prêts. Des modifications doivent cependant être apportées à la Loi sur la Banque de développement du Canada afin de leur permettre de nouer des partenariats.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Le secteur des coopératives canadiennes en tirera des avantages. L'accès au capital représente l'un des plus grands défis auxquels les coopératives au Canada doivent faire face. Que ce soit pour appuyer une nouvelle coopérative, une expansion commerciale, un financement provisoire d'activités saisonnières ou de la succession d'une entreprise, les coopératives ont besoin de capitaux pour satisfaire aux besoins de leurs membres et demeurer concurrentielles sur le marché.

Contrairement aux sociétés cotées en bourse, les coopératives ne bénéficient pas d'un accès au marché boursier. Et bien qu'elles puissent demander du financement auprès de prêteurs traditionnels, les entreprises appartenant aux membres trouvent souvent qu'il est difficile de satisfaire aux critères en matière de capitaux propres et d'actif.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Avec un montant de base de 20 millions de dollars, il est prévu que le FIC aura, sur une période de 10 ans, un impact sur environ 180 coopératives en fournissant au secteur coopératif 45 millions de dollars en capitaux. Si le Fonds peut générer 40 millions de dollars en engagements, son impact au cours de la même période de 10 ans s'accroît à 384 coopératives et à une contribution collective de 96 millions de dollars au secteur. Le FIC réinvestira ses gains au sein du secteur afin d'appuyer le développement de coopératives canadiennes – en sus de ceux payés sous forme de dividendes et ceux qui doivent être conservés pour assurer la sécurité et la stabilité du FIC.

Sujet : Autochtones

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Établir un partenariat avec l'Association des coopératives du Canada (ACC) afin d'aider les collectivités autochtones à planifier la création d'entreprises coopératives, ce qui permettra de répondre aux besoins de la collectivité, de créer des emplois et d'améliorer les compétences individuelles.

Le programme de développement de coopératives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, entièrement financé par le secteur coopératif dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de trois ans, requiert un financement additionnel afin de fournir des subventions aux collectivités autochtones à l'étape initiale de planification d'une coopérative. Une collaboration des représentants du gouvernement fédéral est également nécessaire pour aider les groupes de coopératives autochtones à accéder au financement fédéral et à assurer le financement nécessaire au démarrage de leur nouvelle coopérative.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

≤$499,999

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

La présente recommandation pourrait être mise en œuvre à l'aide d'une contribution de 200 000 dollars du secteur Terres et développement économique, du ministère Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Le soutien fourni en cours de route aux groupes qui ont entrepris l'étape de planification d'une coopérative pourrait être assuré sans coût supplémentaire par les membres du personnel de la Direction générale des possibilités pour les communautés d'AADNC, situés dans l'ensemble du pays. Un financement afin d'assurer une formation et de renforcer les connaissances des fonctionnaires au sujet des coopératives serait souhaitable.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les Autochtones et les collectivités autochtones, incluant :
1. les Premières Nations – dans les réserves et hors-réserve
2. les Métis
3. les Inuits et Dénés

Les groupes et les organismes autochtones, tels que les centres d'amitié, les bandes, les conseils tribaux et les coopératives, qui travaillent avec des personnes et des collectivités à la réalisation de projets liés au développement économique.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Les coopératives qui existent à l'heure actuelle dans quelque 100 collectivités autochtones fournissent des services essentiels tels que des aliments, du logement, des services bancaires, le gaz, des soins à domicile et des communications, ainsi que la commercialisation de produits comme le poisson ou les objets d'art. Ces entreprises créent des emplois, réduisent la pauvreté, améliorent les compétences en matière d'emploi et les compétences commerciales, ainsi que le développement de la littératie financière des membres des conseils et elles renforcent l'économie locale.

Le programme étendu de développement coopératif permettra de créer de nouvelles coopératives dans un plus grand nombre de collectivités et d'accroître la prospérité des Autochtones.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.